

REGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES DE BINING

le 26 avril 2026

Conditions d'inscriptions :

- Le prix de la location est de 5 € la table à l'intérieur et 2€ le mètre linéaire à l'extérieur. Prendre minimum 5 ml pour une voiture **sans remorque**, adaptez l'importance de votre réservation en fonction du ou des véhicules que vous aurez le jour J). Un seul véhicule possible par réservation de 5 mètres linéaire.
- Toute inscription incomplète ne sera pas prise en considération.) Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement.
- Les stands de boissons et de restaurations sont exclus car réservés aux organisateurs.
- Il ne sera pas fait de courrier de confirmation
- Installation/ Circulation/ Horaires :
- La mise en place des exposants se fera de 5h30 à 8h.
- Dès son arrivée, l'exposant se présentera avec sa pièce d'identité, pour être placé.
- Il est interdit de s'installer avant d'avoir récupéré son numéro auprès de l'organisateur. - Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur sera habilité à le faire si nécessaire. L'utilisation de barnum ou tente pliante est possible mais ne doit pas empiéter sur l'allée centrale, il devra être en limite de votre stand.
- **La largeur de l'allée centrale doit permettre le passage d'un véhicule de secours tout au long de la Journée**
- La circulation des véhicules sera interdite de 8h à 17h.
- Les places seront libérées à 18h00 dans un parfait état de propreté.

Réglementation :

- La vente d'armes ainsi qu'objets à caractère pornographique est strictement interdite.
- Il est interdit d'introduire dans le périmètre du marché toutes substances nocives ou explosives.
- Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux ou bruyante est interdite.
- La réglementation par rapport aux animaux doit être respectée (Tenus en laisse, muselés suivant les catégories).
- La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents provoqués de leurs parts.
- L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité.
- Autres informations :
- L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accident pouvant survenir au stand ou aux personnes ou dans le périmètre de la manifestation.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'association sera seule juge pour prendre toutes dispositions.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler le marché aux puces en cas de force majeure sans que l'exploitant puisse prétendre à un quelconque préjudice. En cas d'annulation du fait de l'organisateur, le montant de la réservation sera remboursé.

Ce règlement a été déposé à la mairie de Bining.
Document disponible sur le site www.bining.fr

Le dossier d'inscription complet est à retourner à l'adresse suivante :

Mr Joel MATHIS
11 rue de Rahling 57410 BINING
Renseignements : 06 76992005 – marcheauxpucesdebining@outlook.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION AU MARCHÉ AUX PUCES DE BINING

le 26 avril 2026

Je soussigné :

Nom : Particulier / Professionnel

Prénom :

Date et lieux de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Numéro d'immatriculation du (des) véhicule(s) :

Règlement par chèque à l'ordre de l'association « Les Petits Athlètes »

	Quantité	Prix unitaire	Total
Location tables intérieur		5 €/table	€
Stand en extérieur	ml	2 € / ml	€
		TOTAL	€
NOMBRE DE VEHICULE			
(indiquer si camionnette , remorques, camping car etc...)			
Utilisation d un barnum, si oui noter les dimensions			

Je déclare avoir pris connaissance du règlement

et avoir rempli l'attestation obligatoire d'inscription.

Date : Signature :

Rappel pièces à joindre avec le bulletin d'inscription :

Attestation (particulier ou professionnel) °

Photocopie de la pièce d'identité °

Bulletin d'inscription avec le chèque °